

## Actions de prévention

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour prévenir les risques liés aux nuisances sonores mais **il est préférable d'intervenir dès la conception des environnements de travail.**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, les actions collectives :

- ❖ Actions sur la source (procédés silencieux, etc.),
- ❖ Traitement acoustique des locaux de travail : réduction de la réverbération du local (matériaux absorbants, etc.) et/ou diminution de la propagation du bruit (capotage, etc.).
- ❖ Signalisation des endroits bruyants et limitation d'accès.

Dans un second temps, les protections individuelles :

- ❖ Protecteurs munis de coquilles : casque enveloppant, serre-tête, serre-nuque et casque avec coquilles anti-bruit,
- ❖ Bouchons d'oreilles : bouchons réutilisables, bouchons jetables, bouchons détectables, bouchons moulés et bouchons moulés par une bande.



Serre-tête



Bouchons réunis par une bande



Bouchons détectables



Bouchons jetables



RÉSEAU **présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL  
MARTINIQUE



RÉSEAU **présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL  
MARTINIQUE

**En savoir plus :**

**Pour toute question,  
contactez votre médecin du travail  
ou l'équipe pluridisciplinaire  
de votre Service de Santé au Travail**

**Martinique Médecine du Travail**

Service de Prévention et Santé au Travail

Z.I Jambette - 97232 Lamentin

Tél : 0596 42 08 88

[www.st2mt.fr](http://www.st2mt.fr)

@ : [secmed.2mt972@orange.fr](mailto:secmed.2mt972@orange.fr)

[2mt972@orange.fr](mailto:2mt972@orange.fr)

ZMT Martinique Médecine du Travail – Novembre 2019

## LES NUISANCES SONORES



« Que faire pour se protéger contre les risques associés aux nuisances sonores ? »

Votre médecin du travail est également présent pour vous accompagner dans votre suivi médical en lien avec ces nuisances.

## Les nuisances sonores : De quoi parle-t-on ?

Reconnu depuis 1963 comme étant une cause de maladies professionnelles, le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel et un risque pour la santé des travailleurs.

La lutte contre le bruit prend une place de plus en plus importante dans la prévention et la protection des salariés.



D'un point de vue physique, le son est une vibration qui se propage sous la forme d'ondes acoustiques dans l'air, les corps solides ou les liquides.

Le bruit est un ensemble de sons produisant une sensation désagréable voire insupportable. Il y a une variabilité interindividuelle dans l'appréciation de la gêne puisqu'un même son peut être apprécié différemment.

## Cadre réglementaire

### Evaluation et mesure de l'exposition :

L'employeur doit évaluer et mesurer, si nécessaire, les niveaux de bruit auxquels les salariés sont exposés (article R. 4431-1 du Code du Travail).

Ainsi, pour déterminer l'exposition au bruit, la norme NF EN ISO 9612 prévoit plusieurs étapes d'analyse à mettre en place.



Le niveau de bruit est mesuré physiquement en décibels (dB) et l'exposition peut être évaluée selon deux paramètres :

- L'exposition quotidienne moyenne correspondant à la valeur moyenne du niveau sonore sur une journée de travail de 8h : dB(A).
- Le niveau de crête qui est la valeur maximale instantanée du niveau sonore atteinte lors d'une journée de travail : dB(C).

Le Code du travail définit plusieurs valeurs d'exposition :

- ❖ Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action (seuils réglementaires 80 dB(A) ou 135 dB(C)),
- ❖ Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action (seuils réglementaires 85 dB(A) ou 137 dB(C)),
- ❖ Valeur limite d'exposition (seuils réglementaires 87 dB(A) ou 140 dB(C)) malgré l'utilisation de protections individuelles.

## Les conséquences sur la santé des salariés et pour l'entreprise

Les nuisances sonores peuvent avoir des effets sur la santé des personnes exposées mais aussi sur l'entreprise :

### Les effets sur la santé des travailleurs exposés :

#### Le système auditif :

- Acouphènes et bourdonnements d'oreilles
- Surdit   d  finitive si l'exposition au bruit est r  guli  re et intense
- Surdit   « passag  re », traumatisme acoustique et perte auditive imm  diate suite    l'exposition    un bruit bref de tr  s forte intensit  

#### Les fonctions extra-auditives :

- Troubles du sommeil
- Fatigabilit  
- Irritabilit  
- D  t  rioration des performances cognitives
- Troubles de l'  quilibre
- Augmentations de la fr  quence cardiaque, de la pression art  rielle et de la fr  quence respiratoire

### Les effets sur l'entreprise :

Baisse de la productivit  

Augmentation des accidents du travail, des absences au travail et des maladies professionnelles